



INSTITUT SUISSE DE POLICE
ISTITUTO SVIZZERO DI POLIZIA
SWISS POLICE INSTITUTE
SCHWEIZERISCHES POLIZEI-INSTITUT



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHR)

GESTION DES PLAINTES CONTRE L'USAGE DE LA FORCE PAR LA POLICE

7^e COLLOQUE SUR LE DROIT DE LA POLICE

JEUDI 2 JUIN 2022

13H45 – 18H15

EVENTFABRIK, BERNE / EN LIGNE

La police est responsable de la sécurité et de l'ordre publics ainsi que du respect de la loi – elle incarne le monopole de la force de l'État. Pour pouvoir assumer cette mission, elle est habilitée, sous certaines conditions, à réaliser des contrôles et à utiliser des mesures de contrainte en cas de nécessité. Il s'agit de tâches qui, en soi, constituent des atteintes aux droits fondamentaux et aux droits humains. Le défi pour les agent-e-s de police consiste à évaluer correctement les situations confuses, lors desquelles ils et elles pourraient être confronté-e-s à la violence de la part de tiers, et à réagir rapidement et de manière appropriée. Dans de telles situations, il arrive que les membres de la police recourent à un usage excessif de la force.

Les pratiques policières sont soumises à des normes strictes. En Suisse aussi, il arrive pourtant que la police commette des violations des droits fondamentaux et des droits humains. De tels incidents doivent être examinés de manière détaillée et avoir des conséquences juridiques – ceci tant dans l'intérêt des victimes que de l'État. Dans la pratique, cela peut toutefois ne pas être le cas pour diverses raisons : les plaintes contre les policier-ère-s sont traitées par des services qui collaborent étroitement avec la police ; une plainte pénale peut être suivie d'une contre-plainte ; l'administration des preuves est difficile pour les victimes de violences policières et les alternatives à la procédure pénale, telles que la procédure administrative ou la procédure en responsabilité de l'État, sont rarement utilisées.

Le colloque donnera une vue d'ensemble des exigences en matière de droits humains concernant la gestion des plaintes contre l'usage de la force par la police. Les mesures qui devraient être prises pour garantir un meilleur accès à la justice seront discutées. L'accent sera porté sur la mise en œuvre des directives en vigueur en Suisse, en prenant l'exemple concret du canton de Genève. En outre, différents modèles venant de l'étranger seront présentés en tant qu'exemples de bonnes pratiques desquelles la Suisse pourrait s'inspirer. Pour terminer, des représentant-e-s de la police, du domaine académique et des avocat-e-s aborderont lors d'une table ronde les problèmes actuels rencontrés dans la pratique.



Programme

Modération : Christoph Keller

13 h 45	Ouverture et bienvenue Prof. Judith Wytttenbach, responsable du Domaine thématique Police et justice CSDH
14 h 15	Exigences en matière de droits humains concernant la gestion des plaintes contre l'usage de la force et de la contrainte par la police (de) Dre Evelynne Sturm, directrice administrative CSDH
15 h	Gestion des plaintes contre l'usage de la force et de la contrainte par la police dans le canton de Genève (fr) Dre Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale de Genève
15 h 45	Pause café
16 h 15	Comportements abusifs de la part d'agent-e-s de police : ampleur et comparaison des mécanismes de plainte (de) Prof. Tobias Singelstein, chaire de criminologie et droit pénal, Université Goethe de Francfort-sur-le-Main
17 h	Table Ronde – Dre Monica Bonfanti, commandante de la police cantonale de Genève – Matthias Brunner, avocat, cabinet d'avocats Gartenhof – Johanna Bundi Ryser, présidente de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP – Prof. Tobias Singelstein, chaire de criminologie et droit pénal, Université Goethe de Francfort-sur-le-Main
18 h 15	Mots de la fin Prof. Judith Wytttenbach, responsable du Domaine thématique Police et justice CSDH

Public cible

Ce colloque s'adresse aux membres des forces de police, au personnel des autorités pénales, aux spécialistes de la Confédération, des cantons et villes, aux représentant-e-s des centres de conseil et des ONG ainsi qu'à toute personne intéressée.

Langues

Français et allemand (avec traduction simultanée)

Lieu

Eventfabrik Berne, Fabrikstrasse 12, 3001 Berne / en ligne

La participation peut se faire sur place ou en ligne.
Lors de l'inscription, merci d'indiquer votre choix de modalité de participation.

Coût

CHF 50.–

Inscription

Inscription en ligne jusqu'au 19 mai 2022 sur www.csdh.ch

Centre suisse de compétence
pour les droits humains (CSDH)
www.csdh.ch

Tél. : +41 (0)31 684 86 51
skmr@skmr.unibe.ch